

**From:** Alexis de Deken alexis.dedeken@photosol.fr   
**Subject:** RE: Sujet: Demande d'informations - AEP - Photovoltaïque Montcuq  
**Date:** 20 April 2022 at 11:07  
**To:** Asso Environnement Juste asso.environnement.juste@gmail.com  
**Cc:** photovoltaïque-montcuq-photosol@ce.registre-numerique.fr

AD

Bonjour,

L'approvisionnement en eau n'a que pour unique but d'assurer l'alimentation en eau de cheptel ovin sur les 3 emprises.

Concernant les aménagements liées à l'intervention du SDIS, ceux-ci intègrent également soit la mise en place de PI (Poteux Incendies) ou citernes.  
A l'heure actuelle, et comme cela a été dit dans le MRéponse à l'avis MRAE :

**« Néanmoins le projet de citernes incendie ne sera probablement retenu sur aucun des sites, car en définitive, PHOTOSOL compte prioriser l'installation de poteaux incendie : en effet, ces ouvrages ne présentent pas le besoin d'être réapprovisionnés en eau et en raison de la présence des abreuvoirs pour les animaux dans le projet agricole, plusieurs raccordements au réseau sont envisagés, permettant de profiter de cette opportunité. Ces poteaux incendie seront de couleur rouge, conformément à la norme en vigueur, mais leur taille les rendra quasiment invisibles dans le paysage. »** (cf page 43 du document).

Comme mentionné ci-dessus, le diamètre des tuyau d'acheminement sera ventilé en lien avec les modifications pouvant encore subvenir lors de l'arrêt des prescriptions associées.

Le calibrage technique des différents matériels sera validé lors de la consultation auprès des différentes entreprise, en lien direct avec le service prévention du SDIS local.

Les poteaux incendies n'ont pas l'utilité d'être tous les jours ouvertes.

D'où la raison pour laquelle le terme « probablement » a été renseigné, pour garantir une souplesse décisionnelle quant au choix définitif des aménagements envisagés et demandé par le SDIS.

La pression disponible permettre de définir précisément les ouvrages lors de leur mise en place sur les 3 emprises.

Comme expliqué, l'eau aura la seule utilité d'alimenter le cheptel ovin.  
Il n'a jamais été envisagé, d'utiliser cette ressource à d'autre fin.

En effet, contrairement à ce qui fut avancé par différent Tiers, toutes les installations PV s'auto-nettoies grâce aux précipitations. Les espaces verts seront mis en place en Automne pour garantir la reprise racinaire avec un paillage au sol afin d'en limiter l'évaporation.

Pour reprendre la description de la mesure de réduction « MR 2.1q », consultable en page 334 de l'EIE, il est dit que :

**« La replantation pourra se faire par le truchement d'une structure (société, association, ...) compétente. Les essences à utiliser sont dites « locales » car elles sont adaptées aux sols et au climat de la région.**

**Pour le site d'étude, les essences recommandées sont les suivantes : le Cornouiller sanguin, le Prunier de Sainte-Lucie, l'Erable de Montpellier, le Chêne pubescent, le Nerprun alaterne, l'Aubépine, l'Alisier blanc, le Genêt d'Espagne (Spartium), le Genévrier commun ainsi qu'en strate plus basse le Prunellier, le Genêt cendré et le Chèvrefeuille étrusque »**

objet concerné et le chevronnage en rouge.

Idem pour les marres, où nous renvoyons le lecteur à la page 218/244 du cahier des annexes du MRéponse à l'avis MRAe.

En effet, et comme cela a toujours été signifié, « **Le remplissage définitif de la mare se fera de préférence à l'eau de pluie.** ».

A votre disposition pour toute question complémentaire.

Cordialement.

**Alexis DE DEKEN**

Responsable Développement Régions  
Nord / Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / IDF

[alexis.dedeken@photosol.fr](mailto:alexis.dedeken@photosol.fr)  
40/42 rue la Boétie - 75008 PARIS  
[www.photosol.fr](http://www.photosol.fr)



---

**De :** Asso Environnement Juste <[asso.environnement.juste@gmail.com](mailto:asso.environnement.juste@gmail.com)>

**Envoyé :** vendredi 15 avril 2022 09:48

**À :** Alexis de Deken <[alexis.dedeken@photosol.fr](mailto:alexis.dedeken@photosol.fr)>

**Cc :** photovoltaïque-montcuq-photosol@ce.registre-numerique.fr; Environnement Juste <[asso.environnement.juste@gmail.com](mailto:asso.environnement.juste@gmail.com)>

**Objet :** Sujet: Demande d'informations - AEP - Photovoltaïque Montcuq

association **environnement juste** bien comprendre pour mieux décider

Bonjour Monsieur de Deken,

Par la présente nous vous écrivons pour vous demander de confirmer la dernière configuration arrêtée pour l'approvisionnement en eau des trois sites du projet de Montcuq. Si nous comprenons bien, il y aura maintenant trois bouches d'incendies, de couleur rouge, une sur chaque site. Est-ce correct ?

De même, quel sera le diamètre du tuyau d'arrivée d'AEP sur chacun d'eux ? Il est clair que le 15mm d'origine mentionné dans les 5 devis de la SAUR ne sera en aucun cas satisfaisant pour alimenter le projet avec la quantité d'eau dont il aura besoin.

Nous avons copié cette demande d'information au commissaire enquêteur, M. Calmels.

En vous remerciant par avance de votre réponse détaillée par retour,

Cordialement

Cordialement,

Tim ABADY  
association Environnement Juste  
[www.environnement-juste.org](http://www.environnement-juste.org)  
06 60 55 66 64

une association loi 1901 - sans but lucratif - Déclaré 2013 à la Préfecture du Lot - n° W461002451  
**toute correspondance à** : les garnèdes, 330 chemin de Vidalot, belmontet 46800, Montcuq en Quercy Blanc  
email : [asso.environnement.juste@gmail.com](mailto:asso.environnement.juste@gmail.com) - site internet : [www.environnement-juste.org](http://www.environnement-juste.org)  
siège social : mairie, 46800, belmontet